Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20260302-CCAS2026_010-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUÉVERT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Du 02 mars 2026
Nombre de Membres en exercice = 15 ; de présents = 14 ; de votants = 14

AFFAIRE N° 2026-010 – OBJET : Mise à disposition logement d'urgence M. BADJIE Yunusa

L'An Deux Mille Vingt-Six, le deux mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale par Monsieur LANDURÉ Philippe, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LANDURÉ Philippe (président), Mme DENIEL Catherine (vice-Présidente), FAUCHE Sylvain, FUSCO Maryse, JUGUE-FOURNET Brigitte, LECLERC Christophe, LESAICHERRE Didier, LESNÉ Sylvie, MOREAU Mireille, ROLLAND Janick, URVOY Yolande, ALLAIN Isabelle, LÉOST-TRÉMEL Françoise, THIEULIN Emmanuel
ÉTAIENT EXCUSÉES : RUISSEAU Bénédicte

Secrétaire de séance : M. FAUCHE Sylvain

≺≺ ≻≻

Par délibération du 24 Janvier 2024, le C.C.A.S a accepté la gestion du logement d'urgence situé 2, rue Augustin Leguen en ce qui concerne son attribution et l'encaissement de l'indemnité d'occupation.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la mise à disposition du logement d'urgence sis « 2, Rue Augustin Leguen », à :

- **M. BADJIE Yunusa** né le 18/04/1992 à Djilamfari (Gambie)

Pour une durée de 3 mois : du 23 janvier 2026 au 23 avril 2026, renouvelable une fois.

FIXE le forfait d'occupation à 5 €/Jour/Adulte et 3 €/Jour/Enfant de – de 15 ans. Un titre de recettes sera adressé aux intéressés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,
Philippe LANDURÉ

